

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, je soulève une question d'importance urgente aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) a remporté les dernières élections en criant haro sur la hausse projetée de 18c. le gallon d'essence et en promettant une augmentation moins élevée; étant donné que depuis sa réélection, le prix de l'essence s'est accru de plus du double de ce montant de 18c., et qu'il a ensuite imposé cette hausse aux utilisateurs de mazout domestique et aux agriculteurs, ainsi qu'une redevance de compensation de \$2.50 le baril de pétrole importé au prix de \$40, alors que les entreprises agricoles et commerciales se voient acculées à la faillite, que les emplois et l'argent sont exportés à l'étranger à tel point que le pays est au bord de la crise, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre somme le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de donner leur démission sur-le-champ. Le Canada ne veut pas, n'a pas besoin de chefs de gouvernement qui trompent la population et qui n'ont absolument aucun souci de vérité.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le 8 février 1980, à Toronto, dix jours avant les dernières élections fédérales, le premier ministre M. Trudeau déclarait:

M. Clark nous a demandé à nous les libéraux de faire une déclaration explicite au sujet du prix de l'essence... Eh bien, j'en ferai une. Nos majorations seront inférieures à 14c. le gallon.

Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement reproche au gouvernement Trudeau d'avoir haussé le prix de l'essence dans les provinces de l'Atlantique de 60c. le gallon depuis les élections, notamment en imposant de nouvelles taxes fédérales contre lesquelles il a fait campagne pour nous duper lors des dernières élections.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1410)

## LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que d'une façon absolument honteuse et sournoise, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a annoncé une nouvelle hausse de 9c. le gallon du prix de l'essence, hausse que seules son ineptie et son incompétence à la table des négociations ont rendue nécessaire, et étant donné que les candidats du Parti libéral en général et le ministre des Finances (M. MacEachen) en particulier ont menti effrontément à la population au cours de la dernière campagne électorale, je propose, avec l'appui du député de Calgary-Sud (M. Thompson):

Que le premier ministre relève immédiatement ces deux ministres de leurs fonctions, pour que notre pays ait une chance de survivre.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

## LE RÈGLEMENT IMPOSÉ AUX AMATEURS DE PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Les règlements sur la pêche amateur sont une source de confusion et d'incertitude en Colombie-Britannique à cause de l'indécision du gouvernement depuis quelques mois. Les propriétaires de boutique de matériel de pêche, de chaloupes, les pêcheurs, les agents de conservation et l'industrie touristique n'ont pas encore reçu les brochures ou dépliants sur le règlement sur la pêche au saumon pour les amateurs de pêche en 1981. Ils sont d'autant plus incertains que chacun interprète à sa manière la version du règlement qui leur est transmise par les media ou les rumeurs. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre des Pêches et des Océans démissionne et crée sur-le-champ un quatrième poste à son bureau de renseignements sur la côte ouest où il pourra se donner comme première tâche de distribuer la version définitive du règlement sur la pêche au saumon pour la saison 1981 à tous les secteurs de la pêche amateur et de l'industrie du tourisme.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.